

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf mars à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 Rue Neuve, sur la convocation qui leur a été adressée le treize mars deux mil dix-huit, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	73
Nombre de votes	82



Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 71

M. François-Xavier VILLAIN, **Président**,

M. Jean-Pierre COUVENT, M. Jacques LEGENDRE, M. Serge FOVEZ, M. Sylvain TRANOY, Mme Maryvone RINGEVAL, M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Monique BOUQUIGNAUD, M. Didier DRIEUX, M. Yves COUPE, M. Daniel POTEAU, M. Marc DERASSE, M. Philippe LOYEZ, M. Jean-Marie DEVILLERS, M. Jacques DENOYELLE, **Vice-Présidents**,

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE - **ANNEUX** : M. Thierry LEVEQUE - **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **AWOINGT** : M. Jean-Richard LECHOWICZ - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Albert LEVERD - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Edouard SLEDZ - **CAMBRAI** : Mme Michèle BARTIER, M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Amélia CAFEDE, Mme Dominique CARDON, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christian DHENIN, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique HERBIN, Mme Marilyne HOSCHEDE, Mme Sylviane LIENARD, M. Brahim MOAMMIN, M. Olivier MOITY, Mme Maria-José POMBAL, M. Benoît VAILLANT, M. Pierre-Antoine VILLAIN - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Claude DESCHAMPS - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Emile MILLIOT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUOEUUVRES** : Mme Annick RICHEZ, M. Pierre DOISE - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : Fernande LAMOURET - **FRESSIES** : M. Henri GAMEZ - **HAYNECOURT** : M. Alain PARSY - **HEM LENGLET** - Mme Yvette BLANCHARD - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI - **LES RUES DES VIGNES** : M. Marc LANGLAIS - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : Mme Francine COUVENT, M. Christian DUMONT - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **PAILLEN COURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **PROVILLE** : M. Daniel DELWARDE - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX - **RIBECOURT-LA-TOUR** : M. Jean-Pierre LEVEAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - **THUN-SAINT-MARTIN** : M. Henri DESPRES - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-PLOUICH** : M. Raymond MACHUT - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART.

Nombre de conseillers communautaires titulaires absents excusés, ayant donné suppléance : 02

ESNES : M. Olivier GOBERT, titulaire, qui donne suppléance à M. Michel KOMAR, suppléant - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI, titulaire, qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE-LEROY, suppléante.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 09

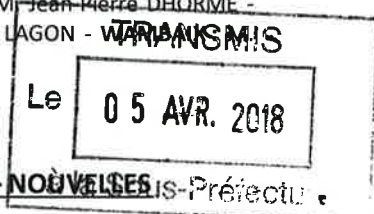
CAMBRAI : M. Michel BARTKOWIAK, titulaire, qui donne procuration à M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire - Mme Christiane FISCHER, titulaire, qui donne procuration à Mme Françoise DEMONTFAUCON, titulaire - Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à M. Didier DRIEUX, Vice-Président - Mme Laurence SAYDON, conseillère déléguée, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire - **ESCAUOEUUVRES** : M. Patrice EGO, titulaire, qui donne procuration à Mme Annick RICHEZ, titulaire - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT, titulaire, qui donne procuration à Mme Bernadette GODET, titulaire - **MASNIERES** : Mme Annie ALEXANDRE, titulaire, qui donne procuration à Mme Sylviane MAUR, titulaire - **PROVILLE** : Mme Capucine TIMAL, titulaire, qui donne procuration à M. Daniel DELWARDE, titulaire - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Michel LIENARD, Vice-Président, qui donne procuration à M. François-Xavier VILLAIN, Président.

Nombre de conseillers communautaires absents, excusés, n'ayant pas donné pouvoir ou suppléance : 10

BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - **GONNELIEU** : M. Roland CARREZ - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **IWUY** : M. Stéphane GRANSART, Mme Emilie DUPUIS - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME - **RAILLEN COURT-SAINTE-OLLE** : M. Patrice GRANSARD - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : M. Jean-Pierre LAGON - **WARIANSMIS** : André VERRIER.

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT

DELIBERATION 2018-03-11 : TRANSPORTS – NOUVEAUX PROFILS TARIFAIRE – NOUVELLES TRANCHES D'AGE.



DELIBERATION 2018-03-11 : TRANSPORTS – NOUVEAUX PROFILS TARIFAIRES – NOUVELLES TRANCHES D’AGE.

Rapporteur : M. Yves COUPE
Vice-Président

Le réseau urbain de transports de voyageurs sur les 8 lignes a connu une fréquentation en 2017 de 414 000 voyages, nombre qui ne cesse de progresser depuis 3 ans. De même la recette générée par ces voyages est de l'ordre de 331 000€.

Notre gamme tarifaire offre 10 formules de transport et essaie d'appréhender les disparités entre les différentes catégories d'usagers des transports urbains. Elle tente de répondre à un objectif social sans garantir de manière optimale, entre les bénéficiaires, l'effort consenti par notre EPCI.

La tarification actuelle basée sur le statut des personnes (demandeurs d'emploi, seniors, étudiants...) ne permet pas à toutes les personnes économiquement fragiles de prendre les transports urbains.

De même le retrait du Département de la prise en charge du transport des collégiens habitant au sein de la communauté d'agglomération a créé une inégalité de traitement avec les collégiens situés hors agglomération qui bénéficient encore de la gratuité du transport et les lycéens qui sont toujours pris en charge par la Région.

Le droit au transport est légalement encadré. La loi d'orientation des transports intérieurs de 1982, la loi relative à la lutte contre les exclusions (1988), la loi solidarité et renouvellement urbain (2000) et la loi généralisant le RSA (2008) ont imposé une tarification sociale dans les transports publics avec pour objectif de soutenir financièrement la mobilité quotidienne des personnes les plus fragiles et les plus démunies.

L'article 123 de la loi SRU a rendu obligatoire la mise en œuvre d'une réduction d'au moins 50% en faveur des personnes dont le revenu est inférieur à certains plafonds de ressources.

Cette situation nous a conduits à initier une réflexion sur une nouvelle approche de la tarification, destinée à apporter plus de justice sociale en corrélant les tarifs aux capacités contributives des ménages.

Notre objectif est de répondre davantage :

- A la réalité économique et sociale des usagers en corrélant le tarif des titres de transport au niveau des ressources, à l'âge et à la composition de la famille,
- A la limitation des effets de seuil en proposant plusieurs niveaux de dégressivité
- A l'équité sociale entre les personnes
- D'apporter une simplification de la gamme tarifaire pour plus de lisibilité et d'attractivité

Gamme actuelle :

CREATION CARTE	12€
Carte 1 voyage	1.20€
Carte 2 voyages	2€
(aller-retour dans la journée)	10€
Carte 10 voyages	6€
Carte 10 voyages tarif réduit	0.20€
Billet sans contact	

ABONNEMENT	
Libre circulation mensuel	28€
Libre circulation annuel	250€
Libre circulation mensuel réduit	20€
Libre circulation annuel réduit	200€
	12€
RENOUVELLEMENT carte	
Lycéens	0€
Collégiens	100€
Collégiens boursier	60€

Il est proposé de retenir six tranches d'âges dans la future gamme :

De 0 à 10 ans	gratuit
De 11 à 16 ans	
De 17 ans à 25 ans	
De 26 ans à 62 ans	
De 63 ans à 72 ans	
Plus de 72 ans	gratuit

De plus, une réduction de 25% sera proposée en fonction des revenus. Soit la création de 10 profils.

Il demeurera en dehors de la gamme tarifaire solidaire prochaine les titres suivants :

- Un titre unitaire fixé à 1.20€
- Création du billet Pass-Pass (BSC) à 0.20€
- Création de la carte Pass-Pass (CSC) à 12€
- Duplication à 12€
- Titre lycéen à 12€



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le nouveau dispositif des tranches d'âge et de revenus,
- de confirmer le maintien des titres précédemment énoncés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,



François-Xavier VILLAIN

